



La Feuille de Chêne



Conseil municipal du 30 septembre

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

- **Augmentation du temps de travail** du poste de comptable de 18h à 27h hebdomadaires.
- **Renouvellement de notre adhésion au contrat d'assurance** nous permettant d'être remboursés en cas d'arrêt maladie du personnel. La formule choisie est la même que la précédente, c'est-à-dire avec un délai de carence de 10 jours. Ce contrat est conclu pour 4 ans.
- **Attribution de numéro de rue** : au Conseil Municipal précédent, le n°21 avait été attribué à la maison construite sur la parcelle AC 116. Il s'est avéré que ce numéro était déjà utilisé. Il convient donc d'attribuer à la parcelle AC 116 le n°23 de la rue du Cheval Rouge.
- **Intégration d'une parcelle cadastrale** : la parcelle cadastrale AB 317 sise sentier des Greffins, est intégrée en totalité dans la voirie de cette rue mais apparaît actuellement sur le cadastre comme une parcelle à part entière. Il convient donc que le cadastre réajuste le plan à notre demande.
- **La maison appartenant à la commune et située rue Pasteur** n'est plus louée depuis cet été. Cette maison restera vide car elle est incluse dans le périmètre de réhabilitation du site scolaire actuel et nécessiterait des travaux de remise en état trop importants. Il nous est cependant possible de **proposer à la location le garage attenant à cette maison**. Le prix proposé pour la location de ce local qui sera utilisé comme espace de stockage est de 30€/mois.
- **Le centre socio-culturel est parfois occupé uniquement le vendredi soir** par une association ou par l'école. Afin de pouvoir le louer pour le week-end, il convient d'appliquer **une baisse de tarif** car les personnes n'en bénéficieraient plus qu'à compter du samedi matin au lieu du vendredi matin. Les tarifs appliqués dans ce cas précis seront de 250€ pour les habitants du village au lieu de 300€ et de 400€ pour les personnes extérieures au lieu de 450€.
- Les **transferts de compétences** des communes à la Communauté de Communes, et le cas échéant de la Communauté de Communes aux communes en cas de restitution, impliquent une **évaluation précise des charges** qui sont transférées. L'appréciation de ces charges est réalisée par une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (**CLECT**). Il revient à cette dernière de garantir l'équité de traitement et les méthodes d'évaluation, l'objectif étant de garantir la parfaite neutralité budgétaire. La CLECT au cours de l'année 2019, a dû fixer le montant des transferts de charges suite à l'extension de diverses compétences notamment celle relative à l'extension et l'harmonisation de la compétence scolaire et périscolaire. Les attributions de compensation de la commune de Bouxières-aux-Chênes sont impactées par le transfert de la compétence scolaire.

Ouverture de la mairie

Mardi et Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30

Vendredi de 9h à 12h

Ouverture de l'Agence Postale

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 11h30

Vendredi après-midi de 16h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12h

Ouverture de la bibliothèque

Mardi et vendredi de 16h30 à 18h30



A compter du 1^{er} janvier 2019 au lieu de recevoir 21 840 € la commune devra payer 2 813,39 €, étant précisé que la CLECT a décidé qu'une « clause de revoyure » serait mise en œuvre afin de tenir compte des charges réelles de fonctionnement lorsque la nouvelle école sera construite. Il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes d'approuver le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée.

- Afin d'entreprendre notre **projet de réhabilitation d'appartements**, il a été prévu au budget 2019 de contracter un **emprunt de 120 000 €** sur 20 ans. La Banque Postale est l'établissement bancaire qui a été retenu suite au démarchage effectué. Après réflexion, la durée de 15 ans paraît plus conforme économiquement et financièrement à la nature des travaux financés. Ce prêt sera donc mis en place sur une durée de 15 ans au taux fixe de 0,73% l'an et un amortissement constant en capital.
- **L'Etat d'assiette pour les coupes de bois de l'année 2020** a été présenté au Conseil Municipal qui a autorisé l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020.
- Dans le cadre du **financement du projet de groupe scolaire** à Bouxières-aux-Chênes, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné souhaite solliciter auprès de la **Région Grand-Est un soutien de 100 000 €**, au titre du « fonds de soutien aux investissements des communes rurales ». Le conseil a accepté que la totalité de l'aide mobilisable sur ce fonds soit consacrée uniquement au projet de groupe scolaire pour la période 2017-2021.

Périscolaire : rentrée bien remplie pour les enfants :

- **Récolte** des légumes et fruits du potager : tomates, pâtissons, framboises...un grand merci aux familles qui se sont mobilisées durant l'été pour l'arrosage.
- Un vendredi par mois, **rendez-vous à la bibliothèque** pour diverses activités organisées par les bénévoles (à titre d'exemple, ce vendredi 18 octobre, fête d'Halloween avec confection de décorations horribles et dégustation de pancakes beurkkkk).
- **Participation au concours d'épouvantails** de la Fête du Fruit à Chenicourt de ce 13 octobre, l'épouvantail réalisé par les enfants est exposé dans l'entrée de la mairie et...a **remporté le premier prix ! Bravo aux enfants et aux animateurs !**
- **Défilé de Saint Nicolas** en partenariat avec le Comité des Fêtes : les enfants, **sous la responsabilité de leurs parents**, descendront de la mairie au Centre socio-culturel où se déroulera le spectacle : rendez-vous vendredi 6 décembre à 18h devant la mairie.

Photos du périscolaire disponibles sur le site internet de la mairie

Comité des Fêtes

Lors de l'AG du 4 octobre 2019, Mme Isabelle BARABAN a été élue à l'unanimité trésorière, suite à la démission, pour raisons personnelles, de Mr Philippe BERTON, remercié chaleureusement. Un cadeau lui a été remis de la part du Comité des Fêtes

Vente de sapins de Noël

Le Comité des Fêtes organise sous l'initiative de Fabienne et Corine une vente de sapins dont le bénéfice sera attribué à de futurs projets en 2020. Ci-joint flyer. Les **commandes** doivent impérativement être remises en mairie **avant le 21 novembre 2019 dernier délai**.

Brioches de l'amitié

Chaleureux remerciements aux bénévoles qui ont vendu 270 brioches de l'amitié en faveur de l'AEIM. Des habitants n'ont pu être satisfaits, le nombre de brioches étant insuffisant ; les bénévoles s'engagent à en commander plus l'an prochain.



Action sociale

Le premier mercredi de chaque mois de 10h à 12h ou sur rendez-vous.
Téléphone : 03 83 31 10 94

Commission bois

Pour la saison 2019-2020 (bois de la Haute Charrière, parcelles 30, 31, 32, 33, essentiellement petit bois) les **affouagistes sont invités à se faire connaître en Mairie jusqu'au 15 novembre 2019**,

Au moment de l'inscription, penser à fournir une adresse mail afin de faciliter les échanges d'information.

Mécénat pour la réfection des peintures de l'église Sainte Madeleine de Bouxières-aux-Chênes

Rappelons qu'une convention a été signée entre la Fondation du Patrimoine, la commune et l'Association Patrimoine 1905 afin de permettre aux Bouxiérois et/ou à toute personne physique ou morale de participer par un don à la réfection des peintures et de l'électricité de l'église.

Cette opération de souscription va bientôt se terminer, mais il est encore temps de participer à ces travaux en faisant un don avant la fin de cette année à la Fondation du Patrimoine, tout en bénéficiant d'une **déduction fiscale avantageuse**.

Ce dernier peut être réalisé par courrier en adressant un chèque avec le bon de souscription disponible en mairie à

Fondation du Patrimoine,
Délégation régionale de Lorraine,
62 rue de Metz
54000 NANCY

ou mieux, directement par internet sur le site sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/34135

Cimetière de Bouxières

Dans notre Feuille N° 81 de février 2019, nous annonçons la création d'un jardin du souvenir.

Ce dernier, réalisé par les Pompes Funèbres Générales d'Essey lès Nancy, est à présent terminé.

Pour toute information, s'adresser en mairie.

Par ailleurs, la commune procède au recensement des concessions dites « abandonnées » au cimetière de Bouxières (le recensement concernant Blanzey sera fait ultérieurement).

Une première liste de ces concessions est affichée à l'entrée du cimetière ainsi que dans tous les panneaux d'affichage de la commune ; ces concessions portent les numéros : 93, 94, 96, 162, 172, 173, 218, 258/259, 272 bis, 280, 284, 288, 289, 290, 292, 305.

Une permanence sur site sera assurée le **vendredi 29 novembre de 9h à 11h30** aux fins de constat de l'état d'abandon ; les propriétaires sont invités à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019 :

Les propriétaires ayant constaté des fissures sur leur habitat suite aux périodes de sécheresse-réhydratation de 2019 doivent se signaler en mairie dans les meilleurs délais et en tout état de cause **avant le 31 décembre 2019**.

Attention : il ne s'agit que d'un recensement qui ne préjuge pas des suites que la préfecture donnera aux dossiers.

Appartement à louer

L'appartement situé rue de la Forge (au-dessus de la mairie) est libre à la location. Il s'agit d'un F2, loyer mensuel 450 € hors charges, s'adresser au secrétariat de la mairie.



Notre correspondant auprès de l'Est Républicain

Michel Maire 06 81 14 77 60
michelmaire@orange.fr

Objets trouvés

Un sac à dos renfermant des vêtements de sport a été trouvé dans un abribus de la commune ainsi qu'une paire de lunettes à la bibliothèque ; s'adresser en mairie.

Rappel au sens de la citoyenneté (ou tout simplement au bon sens ?)

Nettoyage des trottoirs

Au même titre que le déneigement, les habitants se doivent de nettoyer - sans pesticides - le trottoir jouxtant leur propriété (mauvaises herbes, balayage des feuilles ...).

Carrefour rue Victor Hugo, rue Patton et rue de la Paix

Il est rappelé que la Circulation relève d'une priorité à droite : il ne s'agit pas en effet d'un rond-point !

Vitesse excessive et stationnements interdits

Nous déplorons malgré nos différents rappels, la vitesse excessive de certains véhicules ; merci de faire preuve de prudence sur la commune.

Par ailleurs, les bandes jaunes le long des trottoirs signifient qu'il est interdit de stationner : cette infraction est susceptible d'être verbalisée par la gendarmerie.

Accès à l'école

La rue Pasteur est interdite à la circulation aux horaires d'entrée et sorties d'école (Cf. panneaux)

Crottes de chien

Nous observons une recrudescence de crottes de chiens sur les espaces publics et le vol de « canisacs » (ceci expliquerait-il cela ?!)

Dégradation de mobilier urbain

Le grillage qui entoure le city a une nouvelle fois été en partie arraché ; des bancs et tables, que ce soit autour du centre socio-culturel ou dans les vergers, brûlés ou arrachés....

A vos agendas

Cérémonie du 11 novembre

Lundi 11 novembre 2019 rendez-vous devant le monument aux morts à 11h30. La cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la mairie.

Fête de la saint Nicolas

Vendredi 6 décembre 2019, 19h, Centre socio-culturel, organisé par le Comité des fêtes spectacle et distribution de friandises avec la venue de Saint Nicolas ; ouverture des portes dès 18h45 ; défilé aux flambeaux : voir supra dans « périscolaire »

Bourse aux jouets et décorations de Noël

Samedi 30 novembre, de 14 à 17h, Centre socio-culturel, organisée par l'Association « Les P'tits du Chêne » (détails à consulter sur « agenda » site internet de la commune)

